

Projet éolien des Sources de l'Arce

Lettre d'information n°1 - Décembre 2018



Vue de la zone de projet depuis le Champ la Bique

Après avoir recueilli l'accord du conseil municipal de **Vitry-le-Croisé** en mai 2017, la société **JP Énergie Environnement (JPee)** a initié des **études de faisabilité** pour l'implantation d'un parc éolien sur votre territoire.

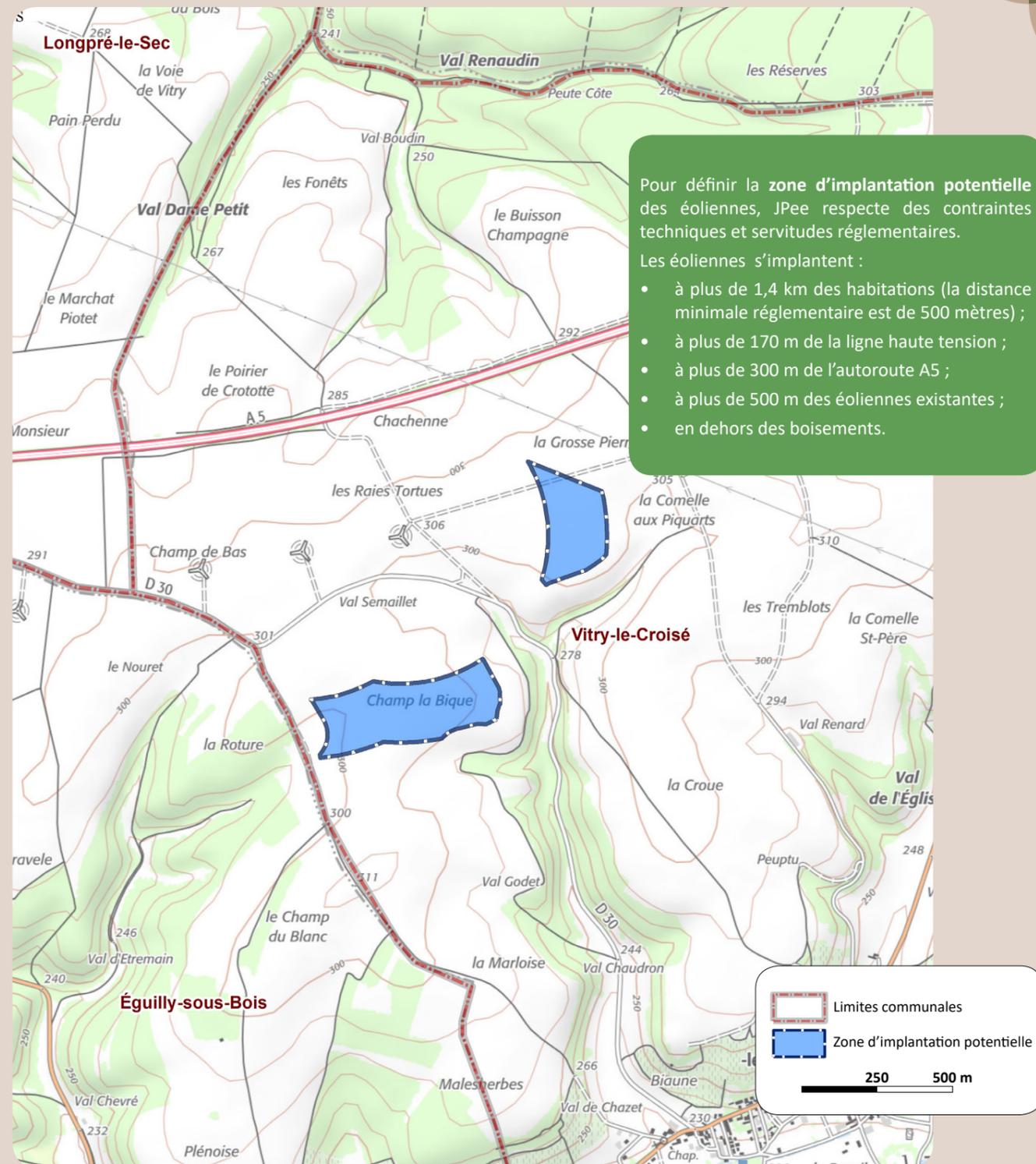
Les **études environnementales (écologie, acoustique et paysage)** ont débuté fin 2017 et se termineront au printemps 2019. Différentes variantes d'implantation vont pouvoir être étudiées afin de définir la **configuration optimale** dans le respect des **enjeux humains et environnementaux** du site.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter **les acteurs du projet, la zone d'implantation potentielle, les premiers résultats des études** ainsi que le **calendrier du projet et ses prochaines étapes**.

Pourquoi un parc éolien?

- ✘ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
Bonne ressource en vent, site en crête proche de l'autoroute A5
- ✘ **La contribution du territoire à la Transition Energétique**
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✘ **Une commune volontaire et engagée**
- ✘ **Des retombées économiques durables pour la commune**
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✘ **Un partenariat public/privé gagnant**
Participation du Groupe Caisse des Dépôts
- ✘ **De l'activité économique et de l'emploi**
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

Zone d'implantation potentielle



Pour définir la **zone d'implantation potentielle** des éoliennes, JPeé respecte des contraintes techniques et servitudes réglementaires.

Les éoliennes s'implantent :

- à plus de 1,4 km des habitations (la distance minimale réglementaire est de 500 mètres) ;
- à plus de 170 m de la ligne haute tension ;
- à plus de 300 m de l'autoroute A5 ;
- à plus de 500 m des éoliennes existantes ;
- en dehors des boisements.

Historique

- mai 2017** Délibération du conseil municipal de Vitry-le-Croisé en faveur de l'étude d'un projet éolien
- printemps / été 2017** Rencontre des propriétaires et exploitants agricoles des terrains concernés par le projet
- hiver 2017/2018** Lancement de l'étude environnementale (faune, flore, habitats)

- printemps 2018** Lancement de l'étude paysagère
- été 2018** Lancement de l'étude acoustique

Les études environnementales | Premiers résultats

L'étude écologique

Bureau d'études missionné : Envol Environnement (agence de Dijon)

Durée des études : un cycle biologique complet (4 saisons)

Missions : 54 jours de recensement sur le terrain de la faune et de la flore et cartographie des habitats

- Enjeux identifiés compatibles avec l'implantation d'un parc éolien
- Recommandation d'éloignement des éoliennes des lisières et des haies

L'étude paysagère

Bureau d'études missionné : Jacquiel et Chatillon (Châlons-en-Champagne)

Aire d'étude : rayon de 20 km autour de la zone potentielle d'implantation

Missions : recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux), réalisation de 40 photomontages depuis les entrées et sorties de villages et hameaux, depuis les axes routiers et monuments historiques, étude de différents scénarii d'implantation

- Projet à proximité du Barrois viticole et du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ;
- Paysage environnant marqué par la présence d'éoliennes ;
- Le projet devra s'implanter en cohérence avec le parc existant et suivant les lignes de force anthropiques et naturelles

L'étude acoustique

Bureau d'études missionné : Gamba

Date et durée des mesures : plus d'un mois - du 12 septembre au 24 octobre 2018 (jour/nuit)

Missions : mesures acoustiques à partir de 3 sonomètres (micros) disposés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle : D79 à la sortie d'Eguilly-sous-bois, chemin de la Marloise à Vitry-le-Croisé, route de Bligny en sortie de Vitry-le-Croisé

Calendrier

Décembre 2017 - Décembre 2018

- Etude écologique (12 mois)
- Etude paysagère
- Etude acoustique

Premier semestre 2019

- Définition de l'implantation des éoliennes
- Constitution de l'étude d'impact

A partir du 2ème semestre 2019

- Dépôt du dossier
- Recevabilité
- Enquête publique

Instruction par les services de l'Etat

Aujourd'hui

Prochaines étapes

- Choix de l'**implantation finale du projet** : nombre, hauteur, puissance et emplacement des éoliennes ;
- Finalisation de l'étude d'impact ;
- Printemps 2019, **lettre d'information n°2** présentant l'implantation retenue, l'intégration paysagère et les mesures envisagées.

Notre partenariat avec la Caisse des Dépôts

GRUPE



La **Caisse des Dépôts** et ses filiales (www.caissedesdepots.fr) constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général, du développement des territoires et des énergies renouvelables. Lors de la COP 21, elle s'est engagée à prendre en compte le risque climatique dans ses décisions d'investissement et de contribuer à une économie « verte ».

Un partenariat entre JPEE et la Caisse des Dépôts a été initié en 2013. En 2018, JPEE et la Caisse des Dépôts renforcent leur partenariat : la Caisse des Dépôts entre **au capital de l'ensemble des parcs éoliens et solaires en exploitation (248 MW)** de JPEE à hauteur de **49 %**. Cette coopération se poursuit avec les projets futurs de JPEE dont le projet éolien des Sources de l'Arce.



JPEE, producteur et exploitant français d'électricité 100 % renouvelable

Filiale du groupe Nass, JPEE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables. Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social, Paris, Nantes et Montpellier).



35
salariés



150 mille
foyers alimentés



248 MW
parcs en exploitation



2200
éco-épargnants

Une solution clé en main : nous maîtrisons toutes les étapes d'un projet



Développement

JPEE maîtrise toutes les étapes du développement d'un projet : de la prospection de sites à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.



Financement

JPEE assure le montage financier des projets : fonds propres et dettes bancaires. Chaque projet est ouvert à l'investissement participatif (investisseurs privés, publics, éco-épargne citoyenne).



Construction

JPEE gère la construction de ses centrales. Ses équipes pilotent les chantiers depuis les phases d'avant-projet jusqu'à leurs mises en service.



Exploitation
et maintenance

JPEE assure l'exploitation et la maintenance de ses centrales et propose également ses services pour le compte de tiers.

Nous contacter



Guillaume ODDON
Responsable projets éoliens est
guillaume.oddon@jpee.fr

JPEE (Agence Paris)
13 rue de Liège 75 009 Paris
tél 01 44 50 55 47 - www.jpee.fr